

Conflit routier : fin et suites...

Article pour l'hebdomadaire « L'Anticapitaliste » du 26 mars 2015

Le 16 mars avait lieu une dernière mobilisation des routiers pour les salaires. L'intersyndicale était au complet mais l'envie n'était plus là. Ce fut encore une fois une grève de militants, et la crise syndicale était mesurable partout.



Les syndicats revendiquent désormais un taux horaire minimum de 9,82 euros, alors que les employeurs refusent d'aller au-delà de 9,62 euros, soit un centime au-dessus du Smic... Ces derniers pestent également contre une spécificité hexagonale: le temps de disponibilité doit être comptabilisé dans le temps de travail hebdomadaire. Ainsi, ils n'ont aucun intérêt à envoyer deux conducteurs dans un camion, pour que l'un dorme pendant que l'autre conduit, car ces heures de sommeil comptent dans le temps de travail.

Une dernière action sera organisée le 26 mars à Aubervilliers, mais les salariés n'ont jamais été au rendez-vous, et cela laisse présager de leur engagement dans la mobilisation nationale du 9 avril...

Les institutions européennes en relais

Fin 2014 en Allemagne, une réforme annonçait la création d'un Smic à 8,50 euros/h. Le gouvernement surprenait alors en tentant de l'imposer aux chauffeurs routiers en transit sur le territoire. Des réactions n'ont pas tardé, la Pologne – où s'applique un Smic à 2,60 euros – le jugeant « discriminatoire et disproportionné ». Sous la pression de l'IRU (Union internationale des transports routiers) et du Clecat (Comité de liaison européen des commissionnaires et auxiliaires de transport du Marché commun), la Commission européenne a lancé le 21 janvier une « procédure préliminaire » visant à vérifier si l'application du « Smic pour tous est conforme au droit européen ». Le 30 janvier, le ministère du Travail allemand cédait! Nous mesurons là toute la puissance et la nuisance de l'institution européenne, relais supranational des lobbies capitalistes.

Le 16 février en France, veille du passage en force de la loi Macron, la fédération des transports CGT, pourtant en conflit, annonçait se réjouir d'un amendement visant à faire appliquer la directive détachement aux salariéEs en situation de cabotage. L'annonce de l'échec allemand aurait dû l'alerter et l'inciter à la prudence, alors que la confédération mobilisait contre cette loi. Cela montre à quel point la CGT a mesuré l'échec du conflit et espère l'intervention du gouvernement en leur faveur. Et ce 26 mars, un accord a minima sera probablement signé.

Au lendemain des résultats des départementales propulsant une nouvelle fois Sarkozy en tête, on peut imaginer qu'il fera campagne pour 2017 en remettant les heures supplémentaires défiscalisées sur le tapis. Le risque est grand que les routiers se mobilisent cette fois-ci... pour le faire élire!

Damien Lanchron